

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2016-12-30-003

Arrêté préfectoral portant modification des limites
territoriales des arrondissements du département des
Yvelines



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PREFECTURE D'ÎLE DE FRANCE
CABINET
SERVICE DE LA STRATEGIE ET DE L'ANALYSE

ARRETE N°

portant modification des limites territoriales des arrondissements du département de Yvelines

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,**

**Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3113-1 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 modifiée de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et notamment ses articles 10 et 11 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la délibération du conseil départemental des Yvelines en date du 16 décembre 2016 ;

Vu la consultation des communes concernées par le préfet des Yvelines en date du 17 novembre 2016 ;

Vu l'information du conseil régional d'Île-de-France, par lettre du 22 septembre 2016 ;

Considérant que la mise en œuvre du schéma régional et du schéma départemental de coopération intercommunale se traduit par des créations, fusions ou modifications de périmètres d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, effectives, respectivement, au 1^{er} janvier 2016 et au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que les évolutions des périmètres intercommunaux nécessitent d'adapter les limites territoriales des arrondissements du département des Yvelines afin de les harmoniser et de renforcer la mission d'animation et de coordination des services de l'Etat dans les arrondissements par les sous-préfets ;

Sur proposition du préfet du département des Yvelines ;

ARRETE :

ARTICLE 1er :

Sont retirées de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, pour être ajoutées à l'arrondissement de Versailles, les communes suivantes :

- commune de Bailly,
- commune de Bougival,
- commune de La-Celle-Saint-Cloud,
- commune de Noisy-le-Roi,
- commune de Rennemoulin,
- commune de Villepreux.

ARTICLE 2 :

Sont retirées de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie, pour être ajoutées à l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye, les communes suivantes :

- commune d'Andelu,
- commune de Bazemont,
- commune de Herbeville,
- commune de Mareil-sur-Mauldre,
- commune de Maule,
- commune de Montainville.

Est retirée de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie, pour être ajoutée à l'arrondissement de Rambouillet, la commune de Gambais.

ARTICLE 3 :

Est retirée de l'arrondissement de Versailles, pour être ajoutée à l'arrondissement de Rambouillet, la commune de Thiverval-Grignon.

ARTICLE 4 :

En conséquence :

- l'arrondissement de Mantes-la-Jolie comprend 110 communes,
- l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye comprend 45 communes,
- l'arrondissement de Rambouillet comprend 83 communes,
- l'arrondissement de Versailles comprend 24 communes.

La liste des communes par arrondissement figure en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'Administration étant précisé qu'en application de l'article R.421-2 du code précité, « le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet ».

ARTICLE 6 :

Le préfet du département des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

A Paris, le 30 DEC. 2016

Le préfet de la région Ile-de-France,
préfet de Paris



Jean-François CARENCO

Liste des communes du département des Yvelines (78)

Arrondissement de Mantes-la-Jolie

Adainville
Arnouville-lès-Mantes
Aubergenville
Auffreville-Brasseuil
Aulnay-sur-Mauldre
Bazainville
Bennecourt
Blaru
Boinville-en-Mantois
Boinvilliers
Boisssets
Boissy-Mauvoisin
Bonnières-sur-Seine
Bouafle
Bourdonné
Breuil-Bois-Robert
Bréval
Brueil-en-Vexin
Buchelay
Chapet
Chaufour-lès-Bonnières
Civry-la-Forêt
Condé-sur-Vesgre
Courgent
Cravent
Dammartin-en-Serve
Dannemarie
Drocourt
Ecquevilly
Épône
Évecquemont
La Falaise
Favrieux
Flacourt
Flins-Neuve-Église
Flins-sur-Seine
Follainville-Dennemont
Fontenay-Mauvoisin
Fontenay-Saint-Père
Freneuse
Gaillon-sur-Montcient
Gargenville
Gommecourt
Goussonville
Grandchamp
Gressey
Guernes
Guerville
Guitrancourt
Hardricourt
Hargeville
La Hauteville
Houdan
Issou
Jambville
Jeufosse
Jouy-Mauvoisin
Jumeauville

Juziers
Lainville-en-Vexin
Limay
Limetz-Villez
Lommoye
Longnes
Magnanville
Mantes-la-Jolie
Mantes-la-Ville
Maulette
Ménerville
Méricourt
Meulan-en-Yvelines
Mézières-sur-Seine
Mézy-sur-Seine
Moisson
Mondreville
Montalet-le-Bois
Montchauvet
Mousseaux-sur-Seine
Mulcent
Les Mureaux
Neauphlette
Nézel
Oinville-sur-Montcient
Orgerus
Orvilliers
Osmoy
Perdreauville
Porcheville
Port-Villez
Prunay-le-Temple
Richebourg
Rolleboise
Rosay
Rosny-sur-Seine
Sailly
Saint-Illiers-la-Ville
Saint-Illiers-le-Bois
Saint-Martin-des-Champs
Saint-Martin-la-Garenne
Septeuil
Soindres
Tacoignières
Le Tartre-Gaudran
Le Tertre-Saint-Denis
Tessancourt-sur-Aubette
Tilly
Vaux-sur-Seine
Vert
La Villeneuve-en-Chevrie
Villette

Arrondissement de Rambouillet

Ablis
Allainville
Auffargis
Auteuil
Autouillet
Bazoches-sur-Guyonne
Béhoust

Beynes
Boinville-le-Gaillard
La Boissière-École
Boissy-sans-Avoir
Bonnelles
Les Bréviaires
Bullion
La Celle-les-Bordes
Cernay-la-Ville
Chevreuse
Choisel
Clairefontaine-en-Yvelines
Coignières
Dampierre-en-Yvelines
Élancourt
Émancé
Les Essarts-le-Roi
Flexanville
Galluis
Gambais
Gambaiseuil
Garancières
Gazeran
Goupillières
Grosrouvre
Hermeray
Jouars-Pontchartrain
Lévis-Saint-Nom
Longvilliers
Magny-les-Hameaux
Marcq
Mareil-le-Guyon
Maurepas
Méré
Le Mesnil-Saint-Denis
Les Mesnuls
Millemont
Milon-la-Chapelle
Mittainville
Montfort-l'Amaury
Neauphle-le-Château
Neauphle-le-Vieux
Orcemont
Orphin
Orsonville
Paray-Douville
Le Perray-en-Yvelines
Poigny-la-Forêt
Ponthévrard
Prunay-en-Yvelines
La Queue-les-Yvelines
Raizeux
Rambouillet
Rochefort-en-Yvelines
Saint-Arnoult-en-Yvelines
Saint-Forget
Saint-Germain-de-la-Grange
Saint-Hilarion
Saint-Lambert
Saint-Léger-en-Yvelines
Saint-Martin-de-Bréthencourt

Sainte-Mesme
Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Saint-Rémy-l'Honoré
Saulx-Marchais
Senlis
Sonchamp
Thiverval-Grignon
Thoiry
Le Tremblay-sur-Mauldre
La Verrière
Vicq
Vieille-Église-en-Yvelines
Villiers-le-Mahieu
Villiers-Saint-Frédéric
Voisins-le-Bretonneux

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Achères
Aigremont
Les Alluets-le-Roi
Andelu
Andrézy
Bazemont
Carrières-sous-Poissy
Carrières-sur-Seine
Chambourcy
Chanteloup-les-Vignes
Chatou
Chavenay
Conflans-Sainte-Honorine
Crespières
Croissy-sur-Seine
Davron
L'Étang-la-Ville
Feucherolles
Fourqueux
Herbeville
Houilles
Louveciennes
Maisons-Laffitte
Mareil-Marly
Mareil-sur-Mauldre
Marly-le-Roi
Maule
Maurecourt
Médan
Le Mesnil-le-Roi
Montainville
Montesson
Morainvilliers
Orgeval
Le Pecq
Poissy
Le Port-Marly
Saint-Germain-en-Laye
Saint-Nom-la-Bretèche
Sartrouville
Triel-sur-Seine
Verneuil-sur-Seine
Vernouillet
Le Vésinet

Villennes-sur-Seine

Arrondissement de Versailles

Bailly

Bois-d'Arcy

Bougival

Buc

La Celle-Saint-Cloud

Châteaufort

Le Chesnay

Les Clayes-sous-Bois

Fontenay-le-Fleury

Guyancourt

Jouy-en-Josas

Les Loges-en-Josas

Montigny-le-Bretonneux

Noisy-le-Roi

Plaisir

Rennemoulin

Rocquencourt

Saint-Cyr-l'École

Toussus-le-Noble

Trappes

Vélizy-Villacoublay

Versailles

Villepreux

Viroflay